

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 164

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Rousset - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2014/2016 - Tranche 2015

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
04.13.31.39.66**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision du 28 novembre 2014, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2014/2016) avec la commune de Rousset pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élève à 30 494 820 € HT pour une subvention totale de 13 722 669 €.

A ce titre la première tranche de ce programme (2014) a fait l'objet d'une subvention de 2 774 045 € pour un montant de travaux de 6 164 544 € HT, lors de la Commission Permanente du 28 novembre 2014.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Rousset pour la tranche 2015 du contrat départemental de développement et d'aménagement (2014/2016) faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2014, à savoir :

- L'opération « Aménagement de l'entrée de ville Aigue Vive » est remplacée par « l'aménagement du carrefour Larciano » avec une augmentation du coût de la dépense subventionnable.
- L'augmentation de la dépense subventionnable globale de l'opération relative à l'agrandissement du groupe scolaire.
- La diminution de la dépense subventionnable globale des opérations suivantes :
 - Réalisation du complexe sportif,
 - Mise aux normes et sécurisation de la station domestique,
 - Installation de la vidéoprotection,
 - Réhabilitation d'un bâtiment communal,
 - Extension de l'école de musique.
- Le report des opérations suivantes sur la tranche 2016 :
 - Mise aux normes et sécurisation de la station domestique,
 - Agrandissement du groupe scolaire.
- L'abandon de l'opération relative à la construction d'une nouvelle poste ainsi que la tranche 2016 de l'opération de réhabilitation du bâtiment communal.

Ces modifications sont sans incidence financière sur l'équilibre général du contrat. Toutefois, elles nécessitent un rééquilibrage des affectations.

Les opérations inscrites au titre de la tranche 2015 sont les suivantes :

- REALISATION D'UN COMPLEXE SPORTIF

La commune continue son programme de réalisation d'un complexe sportif.

Celui-ci sera implanté à 500 mètres du cœur du village, à proximité du collège Jean Zay.

Le projet comprend :

- Une aire dédiée au football : un terrain d'honneur avec tribunes couvertes, un terrain pourvu de gradins, une aire d'entraînement des gardiens de but, les divers locaux prévus par les normes (vestiaires, sanitaires, douches...), un club house,
- Une aire dédiée au tennis : deux courts sous abri, un club house, 4 courts extérieurs, un mur d'entraînement,
- Un city stade,
- Un skate park,
- Une maison à l'entrée du site avec logement du gardien,
- L'aménagement des espaces extérieurs : aire de stationnement, espaces verts et cheminements extérieurs.

Le montant du programme, prévu sur les tranches 2014 et 2015, s'élève à 9 179 680 € HT dont 6 374 080 € HT pour la tranche 2015.

La commune pourrait bénéficier pour cette opération d'une subvention totale de 2 524 412 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait s'élever à 4 130 856 € dont 2 868 336 € pour l'année 2015.

- AMENAGEMENT DE LA MONTEE DE LA TARTANE

La commune souhaite continuer son projet d'aménagement de la Montée de la Tartane, située au Nord de la commune. Elle relie un quartier d'habitations fortement densifié et une voie principale d'accès au centre-ville. La commune souhaite sécuriser cette voie et en améliorer l'aménagement pour ses différents utilisateurs : automobilistes, cyclistes et piétons.

Le montant de cette opération, prévue en 2014 et 2015, s'élève à 1 000 000 € HT, dont 255 376 € HT pour la tranche 2015.

La commune pourrait bénéficier pour cette opération d'une subvention globale de 275 000 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait s'élever à 450 000 €, dont 114 919 € pour la tranche 2015.

- MISE AUX NORMES ET AMELIORATION DE LA STATION DES EFFLUENTS INDUSTRIELS

La commune continue son projet de modification de la station de traitement des effluents industriels compte tenu du vieillissement de certaines installations existantes et de l'arrêt d'une des usines concernées.

Le projet comprend notamment divers travaux d'adaptation des filtres, le renouvellement des canalisations de refoulement et des cuves de sulfate d'alumine, la création d'une aire de stockage des déchets et l'extension du réseau de collecte des effluents.

Le montant de cette opération, prévue en 2014 et 2015, s'élève à 3 064 000 € HT dont 1 464 000 € HT pour la tranche 2015.

La commune pourrait bénéficier pour cette opération d'une subvention de 842 600 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1 378 800 € dont 658 800 € pour la tranche 2015.

- CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE USINE DE FILTRATION D'EAU POTABLE

La commune continue son projet de construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable sur le site des Sauvets, point haut de son réseau actuel.

Un réservoir de 500 m³ sera également construit à côté de l'usine, afin d'augmenter la capacité de stockage et l'autonomie des réserves. L'ancienne usine sera démolie.

En parallèle, un maillage sera réalisé entre les deux réseaux d'alimentation (le secteur village et le secteur zone industrielle) afin de permettre une double alimentation et une sécurité en cas de déficience de l'une des ressources.

Le montant de cette opération, prévue en 2014 et 2015, s'élève à 1 568 500 € HT dont 1 408 500 € HT pour la tranche 2015.

La commune pourrait bénéficier pour cette opération d'une subvention de 431 337 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait s'élever à 705 825 € dont 633 825 € pour la tranche 2015.

- AMENAGEMENT DU CARREFOUR LARCIANO

La commune souhaite réaliser un aménagement sécuritaire de style giratoire sur le carrefour Larciano où se raccorde cette voie communale au RD 56, avec des établissements publics (structure d'accueil des adultes handicapés, établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés, caserne de gendarmerie) et ouverte à une ligne de bus.

Ce projet d'aménagement permettra une gestion efficace de la circulation routière dans ce secteur.

Les espaces prévus à la circulation des piétons seront différenciés et sécurisés par du mobilier urbain afin de séparer les voies des trottoirs.

Le projet comprend des travaux de voirie, d'éclairage public qui répondra notamment aux normes et aux caractéristiques d'optimisation, sur les divers réseaux tels qu'assainissement ainsi que la mise en place d'un radar pédagogique.

Le montant de cette opération, prévue en 2015, est estimé à 1 270 000 € HT.

La commune pourrait bénéficier pour cette opération d'une subvention de 349 250 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait s'élever à 571 500 €.

- INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION

Le projet consiste à équiper la commune d'un système de vidéosurveillance pour une meilleure sécurité publique.

Le dispositif comprendra une quarantaine de caméras réparties sur 18 zones situées dans le village et la zone industrielle.

Le montant de cette opération, prévue en 2015 et 2016, s'élève à 550 000 € HT dont 375 000 € HT pour la tranche 2015.

La commune pourrait bénéficier pour cette opération d'une subvention de 151 250 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait s'élever à 247 500 € dont 168 750 € pour la tranche 2015.

- REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL

La commune souhaite aménager une unité foncière acquise en 2009, située quartier des Figuières, composée d'un mas d'habitation, de dépendances et d'un terrain planté de vignes, soit une superficie totale de 566 m², afin d'y installer les services municipaux.

Le montant de cette opération, prévue en 2015, s'élève à 590 000 € HT.

La commune pourrait bénéficier pour cette opération d'une subvention de 162 500 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait s'élever à 265 500 €.

- EXTENSION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

L'Espace Musical de Rousset comprend une école de danse et une école de musique dont les locaux sont situés dans un bâtiment de 2 niveaux.

Compte tenu de la forte activité de cette association, la commune souhaite doter l'école de musique d'une surface supplémentaire d'environ 250 m², à édifier sur l'espace parking situé au sud du bâtiment actuel.

L'extension comprendra une grande salle de répétition, une salle de cours, une salle des professeurs, des locaux archives et rangement et des sanitaires.

Le montant de cette opération, prévue en 2015 et 2016, s'élève à 900 000 € HT dont 520 000 € HT pour la tranche 2015.

La commune pourrait bénéficier pour cette opération d'une subvention de 247 500 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait s'élever à 405 000 € dont 234 000 € pour la tranche 2015.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux pour la tranche 2015 de ce contrat 2014/2016 s'élève à 12 256 956 € HT, réparti comme suit :

– Réalisation complexe sportif	6 374 080 € HT
– Montée Tartane.....	255 376 € HT
– Station effluents industriels	1 464 000 € HT
– Construction usine filtration eau	1 408 500 € HT
– Aménagement du carrefour « Larciano »	1 270 000 € HT
– Installation d'une vidéoprotection	375 000 € HT
– Réhabilitation d'un bâtiment communal.....	590 000 € HT
– Extension de l'école de musique.....	520 000 € HT

TOTAL	12 256 956 € HT
-------	-----------------

La participation globale du Département pourrait être fixée à 5 515 630 €, pour la tranche 2015, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Rousset, au titre des contrats départementaux d'aménagement et de développement, une subvention de 5 515 630 € pour la tranche 2015 du programme pluriannuel 2014/2016, soit une dépense subventionnable de 12 256 956 € HT, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec la commune de Rousset la convention de partenariat (avenant n°1) définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable, je vous propose d'approuver les modifications d'affectations comme indiqué ci-dessous :

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2014 – 10127 T	167 085 582 €	165 745 974 €	0 €
Détail nouvelle affectation OPERATION dont IB	201410127 204.71.204141 204.71.204142	2 366 275 € 164 719 307 €	2 366 275 € 163 379 519 €	- 337 500 € + 337 500 €
Date de la dernière Commission Permanente ayant voté une affectation concernant cette autorisation de programme : 27/05/2016 . N° des délibérations concernées : 51				

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 13 722 669 €, engagée au chapitre 204 sur l'AP 2014 – 10127T au profit de la commune de Rousset, en application de la délibération 58 du 28 novembre 2014.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL